



Communiqué de presse

Paris, le 12 juillet 2013

Diminution des vitesses limites de circulation : quels bénéfices en termes de bruit ?

La baisse de bruit qui pourrait être générée par une diminution des vitesses limites de 10 km/h telle qu'envisagée à l'heure actuelle sur le réseau de voirie rapide (passage de 130 km/h à 120 km/h sur autoroute, de 90 à 80 km/h sur nationale, de 80 à 70 km/h sur le périphérique parisien) se situerait autour de 1 dB(A), soit une baisse équivalente à ce qui pourrait être obtenu par une réduction de 15 à 20 % du trafic.

Julie Nouvion, Présidente de Bruitparif, précise que : « *Une telle diminution des niveaux sonores est néanmoins peu perceptible pour l'oreille humaine et reste encore insuffisante pour améliorer la qualité de vie des riverains.* »

Pour atteindre un effet plus sensible pour les riverains d'infrastructures routières, il est nécessaire de viser des diminutions de bruit de l'ordre de 3 dB(A). Ceci peut être obtenu par une réduction des vitesses réelles de circulation de l'ordre de 20 à 30 km/h, à condition de maintenir une bonne fluidité du trafic.

C'est la raison pour laquelle Bruitparif, concernant le boulevard périphérique, recommande dans ses études un abaissement de la vitesse limite autorisée de 80 à 50 km/h prioritairement pour la période nocturne pour améliorer la qualité du sommeil des riverains.

Une telle mesure permettrait d'abaisser d'environ 3 dB(A) les niveaux sonores générés par le trafic entre 20h et 7h du matin, aux heures où la circulation y est encore généralement fluide. Le nombre de riverains exposés à des niveaux de bruit qui dépassent la valeur limite nocturne pourrait être diminué d'environ 30%. Les baisses de vitesse limite autorisée auraient par contre beaucoup moins d'effets sur les niveaux de bruit aux heures de pleine journée dans la mesure où les vitesses moyennes de circulation sur le périphérique y sont généralement déjà inférieures à 50 km/h.

Pour en savoir plus : <http://www.bruitparif.fr/node/886>

Contact Presse :

Fanny MIETLICKI, directrice : 01 75 00 04 11 / 06 72 42 10 44

François SOULABAILLE, chargé de communication : 01 75 00 04 13 / 06 17 97 51 96